



LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Les Pupilles : Une expérience de 95 ans

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondés en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs pour venir en aide aux orphelins de la guerre.

→ Les PEP sont guidés depuis leur origines par 4 principes:

- Des actions en complément des missions du service public
- La dimension sociale : aider les plus nécessiteux.
- Le respect des principes laïques de la république.
- La fonction éducative : développer l'esprit de solidarité chez les jeunes.

Les Pupilles aujourd'hui sont présents dans chaque département à travers une association départementale chargée de mettre en oeuvre les activités du mouvement au niveau local. Ces associations sont au nombre de 100.

LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC 88

NOTRE ÉTABLISSEMENT

Nous gérons actuellement un établissement et plusieurs activités de solidarité.

- Le CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique à Epinal et Neufchâteau) accueille des enfants et des adolescents jusqu'à 18 ans, dont la personnalité, le comportement et la relation sont perturbés pour diverses raisons (troubles de la personnalité, du comportement, difficultés scolaires, psychomotrices, troubles du langage et de la parole...). Les enfants et adolescents sont pris en charge par des équipes pluridisciplinaires, psychologues, psychomotriciens, rééducateurs, orthophonistes et médecins psychiatres.



LES SERVICES SOLIDARITE

CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). L'Association a mis en place des actions d'accompagnement à la scolarité, pour aider dans leurs tâches personnelles les élèves qui éprouvent des difficultés en classe, liées à des problèmes familiaux ou sociaux.

EANA (Elèves Allophones Nouvellement Arrivés en France). Aide à l'apprentissage du Français pour les élèves de toutes nationalités arrivant en France: Pris en charge par les établissements scolaires, les élèves étrangers ont toutefois besoin d'aide individuelle pour apprendre rapidement le français. Nous intervenons en appui des dispositifs mis en place par l'établissement. **En convention avec la DSDEN**

La **Médiation Familiale** est un « entre-deux », un espace où chacun va pouvoir exprimer ses ressentis, émotions, intérêts, besoins et intégrer une situation nouvelle.

Elle concerne toute situation de conflit dans laquelle le lien familial est fragilisé :

- Séparation
- Conflits familiaux autour du maintien des liens entre grands-parents et petits-enfants, entre jeunes adultes et leurs parents
- Et autres situations familiales...

Groupe de paroles pour les enfants qui ont à vivre les difficultés de la séparation, du divorce de leurs parents ou d'une recomposition familiale. Nous avons imaginé un service complémentaire à la médiation

familiale afin de soutenir les parents dans leur rôle éducatif et leur fonction parentale.





Le SAPAD

Il y a vingt ans, les Pupilles créaient le **Service d'Assistance Pédagogique à Domicile** auprès des enfants malades et accidentés, une dizaine d'élèves était alors pris en charge. En 2016, le nombre d'enfants et adolescents pris en charge est de 153.



SERVICE D'ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE A DOMICILE

Ce service s'adresse à des élèves, de la grande section de maternelle à la terminale des lycées (filières professionnelles, technologiques et autres parcours...).

Ces élèves en rupture de scolarité de plus de deux semaines, pour des raisons de santé, ne peuvent fréquenter leur classe.

Des cours leur sont dispensés gratuitement, le plus souvent à leur domicile, par des enseignants de l'Education Nationale (enseignants bénévoles actifs ou retraités ou enseignants rémunérés).

Cette intervention se fait en liaison étroite avec l'établissement scolaire d'origine (dans le cadre d'un projet pédagogique) puisque **l'objectif principal est de préparer le retour de l'élève dans sa classe.**

LA PRISE EN CHARGE

1ère étape :

Les parents demandent l'ouverture d'un dossier pour leur enfant (sous les conseils de l'établissement scolaire, du médecin scolaire...). Un certificat médical est envoyé à la famille de l'élève et est à remplir par le médecin de l'élève.

2ème étape :

Nous déterminons les besoins pédagogiques de l'élève avec l'équipe enseignante de la classe et l'équipe thérapeutique, si nécessaire. Nous recherchons les enseignants (actifs, rémunérés en heures supplémentaires ou bénévoles, indemnisés de leurs frais de déplacements) qui interviendront à domicile. Ensuite, une réunion de concertation pédagogique est organisée dans l'établissement scolaire afin de fixer les objectifs pour bâtir le projet pédagogique et coordonner l'aide. Un échange avec la famille fixe le protocole et l'emploi du temps à domicile en tenant compte aussi de l'état de santé de l'élève et des soins.

3ème étape :

Régulièrement, nous faisons le point avec vous, la famille et l'établissement scolaire de l'élève. Nous remédions aux différents changements et adaptons l'aide différemment, si c'est nécessaire. (réunions intermédiaires...)

Vous êtes informés de vos missions de manière précise et ne pouvez intervenir que dans le cadre fixé par le service.

4ème étape :

Nous préparons avec vous le retour de l'élève dans son établissement scolaire.

- Point avec l'ensemble des enseignants (par téléphone ou réunion)
- Accompagnement à la reprise dans l'établissement (si besoin)
- Relation avec la médecine scolaire, les enseignants référents, le CIO (si besoin)



LES MOYENS

Si ce service est gratuit pour les familles, il est néanmoins coûteux pour l'Association; puisque chaque bénévole est indemnisé de ses frais et une personne, salariée, anime et coordonne le service. De plus, nous nous déplaçons fréquemment dans le département pour rencontrer les familles, les intervenants, les responsables des établissements, ...

Le budget est alimenté :

- ◆ Par les cotisations des établissements scolaires. En effet, une cotisation de 1 € , tous les ans, est demandée à chaque élève.
- ◆ Par une participation de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), du Conseil Départemental, du CME 88 et des Communes
- ◆ Par quelques assurances qui nous indemnisent de nos frais, particulièrement en cas d'accident; nous sommes en convention avec la MAE et la MAIF
- ◆ Enfin, par les dons de quelques personnes qui souhaitent soutenir notre action.

UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE

— L'objectif est la poursuite des apprentissages dans la perspective de réussir la reprise de la scolarité dans les conditions ordinaires, il s'agit donc d'éviter un retard scolaire du à l'absence. C'est pour cela qu'il faut contacter régulièrement les enseignants de la classe pour avoir un suivi pédagogique adapté cohérent avec son programme.

— Si des difficultés inhabituelles dans l'apprentissage apparaissent. Elles sont souvent liées à la maladie, au traitement, à la fatigue...

L'enfant doit cependant être acteur. Rappelez le lui si nécessaire.

— Il est aussi important de lutter contre l'isolement de l'élève, en maintenant un lien avec ses camarades de classe (mail, réseau social, courrier...). Votre rôle ne sera pas seulement pédagogique.

QUELQUES CONSEILS

- **N'acceptez pas de rester seul au domicile avec l'élève (présence obligatoire d'un adulte)**
- **Respectez les horaires fixés avec la famille**, par ailleurs faites respecter ces horaires à la famille
- **Suivez scrupuleusement les consignes médicales** (durée de cours, ...)
- **Veillez à respecter la fatigue de l'élève**, surtout dans le cas de maladie.
- **Exigez le calme et la tranquillité** : pas d'allers et venues d'autres personnes, pas de télévision, pas de discussions proches trop bruyantes...
- **Dans le cadre d'interventions**, tout souci en lien avec la santé de l'élève, doit être pris en charge par l'adulte présent ou le personnel hospitalier.
- Ne prenez pas d'initiative en dehors du cadre fixé sans en référer d'abord à l'Association.
- **N'acceptez pas d'argent de la famille**. Vous serez indemnisé de vos frais par l'association (si vous êtes bénévole) ou rémunéré par l'Education Nationale (si vous êtes actif).

POUR NOUS CONTACTER

Service d'Assistance Pédagogique A Domicile

Mme Laetitia LALLEMAND (Coordinatrice Sociale), salariée de l'association

Mme Stéphanie PETITGENET (Responsable Pédagogique), enseignante de l'Education Nationale

sapad@lespep88.org

Tel : 03.29.81.36.24